

WEB

le site du SNE-FSU
<http://www.sne-fsu.org>

SECRETAIRE SNE FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bur: 01 41 63 27 30

port: 06 85 91 03 50

SECRETAIRES BRANCHES

ADEME

Ruven GONZALEZ
06 52 22 04 56

ruven.gonzalez@ademe.fr

ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD
06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

Etienne FARAND
06.37.29.60.71

e_farand@hotmail.com

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Patrick SAINT-LEGER
06 70 81 17 16

patrick.saintleger@eaurnc.fr

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER
06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

SERVICES DE L'ETAT

Jean-Luc GIRARD
06 23 44 59 79

jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

REUNION DIALOGUE SOCIAL – MEDDE 17 JUILLET 2013

REUNION « FOUTAGE DE GUEULE »

Après 8 mois d'attente d'une réunion dialogue social dans le cadre de l'agenda social du ministère, nous nous retrouvons devant une administration déconnectée des problématiques des établissements publics de l'environnement !

(Parcs nationaux, conservatoire du littoral, ONEMA, ONCFS, aires marines protégées, agences de l'eau)

faisant preuve d'une totale amnésie sur l'historique des dossiers en cours, pour certains depuis des années...

Etaient mis à l'ordre du jour les points suivants :

- **Projet d'intégration au NES des techniciens de l'environnement**
- **Toilettage du décret de 84** stipulant les établissements sur liste dérogatoire
- **Arrêt de revalorisation des catégories C** non titulaires à l'ONEMA

En préliminaire à la réunion le SNE-FSU a tenu à préciser les points suivants :

1. Retard sur l'échéancier de l'agenda social plus que significatif
2. Ordre du jour incohérent avec la priorité qui aurait dû être portée au statut des contractuels
3. Non prises en compte des mouvements sociaux
4. Concertation sans méthode de travail

Projet d'intégration au NES des techniciens de l'environnement :

Ce projet n'a aucune certitude d'aboutir nous dit-on! La Fonction Publique a été sollicitée par le MEDDE et sans réponse à ce jour. Si cette situation perdure ou fait l'objet d'une réponse négative dans les semaines à venir, le MEDDE demandera un arbitrage interministériel.

Le document "projet d'intégration au NES" des TE présenté à cette réunion ne tient aucunement compte des négociations, suite au mouvement intersyndical de 2011 et des accords validés avec le ministère pour les corps ATE et TE. Il fait un toilettage des articles constituant le décret de créations des corps de l'environnement en 2001 au point de le fragiliser, même si, comme le précise l'administration, cela peut être repris dans des arrêtés complémentaires au décret !

Le ministère aurait-il fait table rase des négociations de 2011 ?

Le SNE-FSU a rappelé la nécessité de travailler sur l'ensemble du corps et des catégories et non seulement sur les TE. Il est ainsi rappelé les négociations de 2011 : passage de l'ensemble de ATE en TE, un véritable déroulé de carrière jusqu'au A. Par ailleurs, nous avons rappelé à une administration incrédule l'importance des missions effectuées par les agents (agents de C réalisant du travail de B, des B réalisant du travail de A), ainsi que le passage récent comme inspecteurs de l'Environnement avec toutes les prérogatives qui vont avec !

Dans le texte présenté les désaccords de fonds sont les suivants :

- **Un article fait référence au passage de 150 C en B étalé de 2014 à 2016.**

Le SNE-FSU rappelle que dans les négociations il était demandé le reclassement de l'ensemble des agents techniques de l'environnement (1 500 environ, soit 10 fois plus !).

De qui se moque-t-on !!! Ces 150 postes auraient déjà dû être échelonnés de 2011 à 2013, proposition déjà faite par notre interlocuteur en 2011 lors du mouvement des corps de l'environnement.

- **Pas de distinction sur le recrutement au 1^{er} et 2^{ème} grade du NES :** L'administration propose qu'un seul point de recrutement, le 1^{er} grade.

Nous leur avons rappelé les négociations de 2011 qui étaient de recruter à deux niveaux. Demande forte de l'intersyndicale : pour que les agents de cat. C passent en cat. B au 1^{er} grade, pour que les agents de cat. B passent tous au 2^{ème} et 3^{ème} grades du NES. Et de fait un débouché beaucoup plus ouvert vers la cat. A, au minimum IAE voire vers la création d'un véritable corps de cat. A de l'environnement.

Nous avons, tout de même continué à travailler sur le texte proposé et chaque organisation syndicale a pu apporter des améliorations à ce projet de décret NES (formations, tests psychotechniques, CAP préparatoires, concours commun aux trois spécialités, ...) qui nous sera à nouveau représenté cet automne.

Arrêté de revalorisation des catégories C non titulaires à l'ONEMA :

Ce texte fait référence aux accords Jacob qui ont déjà été appliqués dans les autres établissements pour certains dès 2008. **Qu'a fait la direction de l'ONEMA pendant ce temps ? Mieux vaut tard que jamais !**

Par ailleurs, un texte est en cours de passage pour la revalorisation catégorielle des cat C de la fonction publique qui devra être encore plus favorable que celui-là.

Nous en avons profité pour dénoncer la gestion calamiteuse des personnels non titulaires des parcs nationaux et notamment dans le parc national des Pyrénées. Ces derniers devraient perdre 9% de leur salaire mensuel en raison de l'application de la note de gestion des personnels non titulaires mise en place en 2012. L'administration est en attente d'informations supplémentaires.

Toilettage décret-liste dérogatoire n°84-38 :

« *on rase gratis* » Le fait que les établissements soient sur cette liste dérogatoire, cela leur permet de recruter des personnels en CDI non fonctionnaires. Cela concerne 13 établissements (dont les Agences de l'eau, l'ONCFS, l'ONEMA, les parcs nationaux...).

Le texte présenté est déjà dans le circuit de la signature de la Fonction publique sans concertation avec les organisations syndicales et sans passage auprès du comité technique ministériel.

Les raisons invoquées sont les suivantes : la DRH du MEDDE était sous la pression de la Fonction publique pour une réponse rapide sous peine de voir tous les établissements sortis de cette liste. Comme quoi l'administration peut faire preuve de célérité quand elle le veut !



Le représentant du ministère

"EN TOUTE SIMPLICITÉ"

nous annonce

la « mort officielle »

**du projet d'extension du statut des agences de l'eau
aux établissements publics !**

Contrairement aux garanties de l'ex-ministre Nelly OLIN.

Si on s'assoit sur la parole d'un ministre, quelle confiance et quel crédit pourra-t-on apporter au travail présenté et aux négociations avec l'administration du ministère de l'écologie dans l'avenir ?

De plus l'administration argumente que le statut des agences est trop favorable par rapport aux fonctionnaires. Il semblerait que leurs simulations soient à l'inverse des nôtres.

Cette administration du MEDDE se cache derrière une fumeuse création d'une Agence Française de la Biodiversité (AFB) pour faire preuve d'un immobilisme scandaleux. Il semblerait, peut-être, qu'à l'automne (*de quelle année, ils ne nous l'on pas dit*) une réflexion sur un éventuel statut pour les établissements intégrant l'AFB soit évoqué.

Quand est-il des autres établissements ?

Le statut des contractuels n'est plus la priorité première de notre ministère...

Le représentant de l'administration, nous a rappelé en séance, sa grande philosophie « **avancer à petits pas !** »

» Mais il a oublié de regarder le lacet de sa chaussure qui est défait...

Malheureusement sa chute sera aussi, celle des agents !!!

Prochaine réunion prévisionnelle fin septembre début octobre,

Y ALLONS-NOUS ET POUR DIRE QUOI !

**devant cette avalanche de déclarations de ces Hauts Fonctionnaires du MEDDE
qui font fi de toutes les négociations en cours depuis 10 ans pour certaines !**